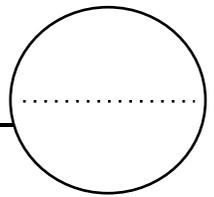




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 décembre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue mardi, le 20 décembre 2022 à compter de 19h20 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Pascale Giroux
Directrice générale adjointe, coordonnatrice des travaux publics

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h20, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

DÉLÉGATION

2022-12-231

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-232

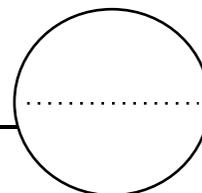
2 - MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

Considérant que les dates indiquées dans le PV du 6 décembre 2022 sous le numéro 2022-12-209 4A - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023 sont erronées pour les mois de février et mars 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le calendrier modifié ci-dessous.

| Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2023 | |
|--|-------------------------|
| 17 janvier 2023 | 4 juillet 2023 |
| 7 février 2023 | 1er août 2023 |
| 7 mars 2023 | 5 septembre 2023 |
| 4 avril 2023 | 3 octobre 2023 |
| 2 mai 2023 | 7 novembre 2023 |
| 6 juin 2023 | 5 décembre 2023 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-12-233

**3 - NOMINATION DE MONSIEUR MICHAEL KROHN À TITRE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

Attendu qu' Michael Krohn a été engagé afin de pourvoir le poste de Directeur général et greffier-trésorier ;

Attendu qu' il y a une période de probation de 6 mois ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers

Que Michael Krohn soit nommé Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité du Village de Hemmingford, et ce, 20 décembre 2022 et en fonction des droits et responsabilités associés à ces fonctions ;

Que les conditions de travail de M. Michael Krohn, Directeur général et greffier-trésorier, soit fixées par le contrat de travail établi entre la Municipalité et monsieur Krohn;

D'autoriser M. Drew Somerville, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, ledit contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-234

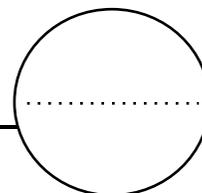
**4 - NOMINATION DES SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET AUTORISATION
POUR LES CARTES DE CRÉDIT**

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

De nommer M. Michael Krohn, Directeur général et greffier-trésorier, signataire des chèques de la municipalité en remplacement de Mme Diane Daunais.

D'autoriser M. Michael Krohn, Directeur général et greffier-trésorier, à demander à Visa-Desjardins, et à utiliser une carte de crédit au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, avec une limite de crédit de 5 000\$/mois, et ce, en remplacement de Mme Diane Daunais, le tout, dans le respect du Règlement no308 décrétant la délégation de pouvoir et abrogeant toute réglementation similaire antérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-12-235

5 - RESPONSABLE POUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DÉLÉGATION DE REponsabilitÉS

Attendu que selon l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le maire peut déléguer la responsabilité pour l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels à un membre de son personnel ;

Attendu que la fin du poste Directrice générale et greffière-trésorière – par intérim prévu de la personne actuellement inscrite comme responsable, est Mme Diane Daunais ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que M. Michael Krohn soit désigné à titre de responsable municipal pour l'accès à l'information et aux documents en date du 20 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

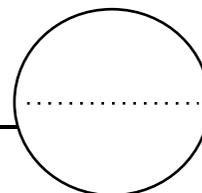
2022-12-236

6 - REVENU QUÉBEC ET REVENU CANADA – NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers:

- De nommer M. Michael Krohn, Directeur général et greffier-trésorier, et Mme Pascale Giroux, Directrice générale adjointe, responsables autorisées pour l'utilisation de tout service en ligne émanant de Revenu Québec ou Revenu Canada;
- D'autoriser Revenu Québec et Revenu Canada à transmettre à M. Michael Krohn et Mme Pascale Giroux, dans le cadre de leurs fonctions, des renseignements confidentiels concernant la municipalité du Village de Hemmingford;
- D'autoriser M. Michael Krohn à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, les formulaires requis pour donner suite à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-12-237

7 - NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

Considérant que Revenu Québec exige une résolution du conseil pour nommer un représentant autorisé des services électroniques et un responsable des services électronique;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

- Que le nouveau directeur général et greffier-trésorier de la municipalité du Village de Hemmingford M. Michael Krohn, (ci-après le représentant) soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR et Clic Revenu et, soit nommer responsable des services électroniques;
- Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à Clic SÉCUR et à Clic revenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-238

8 - ÉLECTION PARTIELLE – MARS 2023

Le Conseil est avisé, conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), que la date du scrutin est fixée au dimanche 26 mars 2023.

2022-12-239

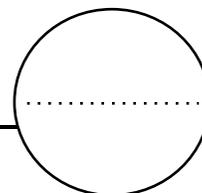
9 - MODIFICATION DU CONTRAT – MME DIANE DAUNAIS

Considérant qu' il y a lieu de modifier le contrat de travail de Mme Diane Daunais, qui n'agira plus comme directrice générale et greffière-trésorière – par intérim, à la suite de l'embauche de M. Michael Krohn comme directeur général et greffier-trésorier ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil autorise la modification du contrat de Mme Diane Daunais agissant comme agent de bureau;
- Que Monsieur le Maire, Drew Somerville est autorisé à signer la nouvelle version du contrat;
- Que Madame Lucie Bourdon, conseillère et mairesse suppléante, soit également autorisée à signer la nouvelle version du contrat.

ACCEPTÉE AVEC MODIFICATIONS



2022-12-240

10 - OFFRE DE SERVICE POUR DU SOUTIEN AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que l'offre de service reçu par Mme Amélie Latendresse de Gestion Experts DMA pour offrir de l'assistance au nouveau directeur général;

Considérant que cela aidera à assurer le bon déroulement des activités administratives ainsi que former le directeur avec ses nouvelles tâches dans les dossiers complexes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'accepter l'offre de service de madame Latendresse telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-241

11 - EMPLOI D'ÉTÉ 2023 CANADA, DEMANDE DE SUBVENTION

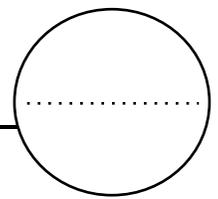
Attendu qu' il est dans l'intérêt de la Municipalité du Village de Hemmingford de présenter une demande de subvention à Emplois d'été Canada auprès de Service Canada dans le cadre de l'organisation d'événements pour l'été 2023 ;

Attendu que le Greffier-trésorier confirme au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel 2023 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte la responsabilité dudit projet ;
- Que madame Pascale Giroux, DGA et coordonnatrice des travaux publics, soit nommé mandataire pour la demande au Programme Emploi d'été Canada 2023 et qu'elle soit également autorisé à signer tous les documents concernant ledit projet pour le poste suivant :
-Un aide à la voirie/entretien des parcs et lors d'activités spéciaux ;
- Que monsieur Michael Krohn, Directeur général, soit autorisé à signer tout document nécessaire à cette demande ;
- Que la Municipalité s'engage à couvrir le coût excédant les contributions allouées pour le projet soumis subventionné ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Claude Bellefeuille députée fédérale de la circonscription de Salaberry-Suroît.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-12-242

**12 - RÉOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE AU POSTE
D'INSPECTEUR MUNICIPAL ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-
CLOTILDE, LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
ET LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD**

Attendu que la municipalité de Sainte-Clotilde, la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la municipalité du Village de Hemmingford désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le conseil de la municipalité du Village de Hemmingford autorise la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipale avec les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et Sainte-Clotilde. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 - Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-243

**13 - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION
INTERMUNICIPALE POUR UN INSPECTEUR MUNICIPAL AVEC LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON ET LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

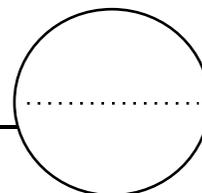
Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités ;

Attendu que les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington, du Village de Hemmingford et de Sainte-Clotilde désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité du Village de Hemmingford s'engage à participer au projet de partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington organisme responsable du projet ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**14 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 321 RÈGLEMENT
SUR LES TARIFS DE TAXATION 2023**

REPORTÉ

2022-12-244

**15 – CLUB MOTONEIGE HEMMINGFORD INC. – DROIT DE PASSAGE
ENTRE LE CHEMIN WILLIAMS ET ROUTE 202.**

- Considérant que le conseil municipal accorde, depuis maintes années, un droit de passage aux motoneigistes du Club Motoneige Hemmingford Inc. pour leur permettre de circuler sur l'ancien chemin de fer entre le chemin Williams et la route 202 ;
- Considérant que certaines personnes font de la marche, du ski de fond, et autres activités dans ce secteur ;
- Considérant que le sentier n'est pas entretenu par la municipalité ;

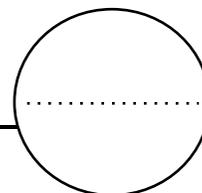
En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

- Que le conseil municipal autorise les motoneigistes à circuler sur l'ancienne voie ferrée entre la route 202 et le chemin Williams ;
- Que le conseil municipal n'autorise pas la circulation sur l'ancienne voie ferrée au sud de la route 202 ;
- Que le Club Motoneige Hemmingford Inc. doive absorber les frais pour enlever et remettre les blocs de ciment qui empêchent la circulation des automobilistes dans ce secteur et que seulement la municipalité est autorisée à déplacer ces blocs ;
- Que les membres du Club Motoneige Hemmingford Inc. devront respecter les personnes et/ou les groupes qui circulent également dans ce sentier ;
- Que la municipalité n'entretienne pas le sentier entre le chemin Williams et la route 202, et que la circulation des motoneigistes est entièrement sous la responsabilité civile du Club Motoneige Hemmingford Inc. ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 décembre 2022

2022-12-245

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 19h25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Drew Somerville,
Maire

Pascale Giroux
Directrice générale adjointe et Coordinatrice des
travaux publics

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2022.